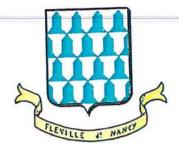


18 rue du Château - 54710 FLEVILLE

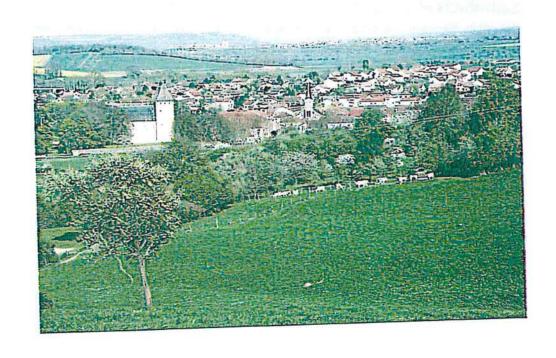
Tél. 03.83.26.35.25 - Fax 03.83.26.13.84 - E-mail : servicescolaire@fleville.fr

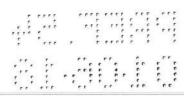


# PROJET EDUCATIF Accueil Collectif de Mineurs

| Collectivité territoriale, EPCI ou SIS po<br>Commune c | ie Fleville devant Maney (e 1127)                |
|--|--|
| Nom et prénom de l'élu de référence                    | Mme Laurence PECOKAKI                            |
|  | Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires |
| Fonction   | Mairie   |
| Adresse  | 18 rue du Château                                |
|  | 54710 Fléville devant Nancy                      |
|  | 03.83.26.35.25 - 06.87.92.06.70                  |
| Téléphone<br>Adresse électronique                      | Laurence.pecorari@gmx.fr                         |

| Coordination du projet assurée par :<br>Nom et prénom du responsable pédagogique |  |
|--|--|
| Fonction   | Directeur  |
| Adresse  | Mairie<br>18 rue du Château<br>54710 Fléville dt Nancy |
| Téléphone  | 03.83.26.35.25   |
| Adresse électronique   |  |





# **SOMMAIRE**

| I/LE   | TERRITOIRE   | 3  |
|--------|--|----|
| 1.     | Territoire concerné  | 3  |
| 2.     | Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du projet éducatif   | 4  |
| 3.     | Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du projet éducatif   | 4  |
| 4.     | Dispositifs existants  | 4  |
| II/ LE | S MODALITES D'ORGANISATION ET DE SUIVI DU PROJET EDUCATIF  | 5  |
| 1.     | Pour bénéficier du service   | 5  |
|        | a. L'inscription   | 5  |
|        | b. La réservation  | 5  |
| 2.     | Périodes concernées par le projet éducatif   | 5  |
|        | a. En période scolaire   | 5  |
|        | b. Hors période scolaire   | 6  |
| 3.     | Modalités de pilotage mises en place   | 6  |
|        | a. Pour la création de la structure  | 6  |
|        | b. Pour le fonctionnement de la structure  | 7  |
| III/L  | ES LOCAUX  | 8  |
| 1.     | Les locaux disponibles pour la mise en place des activités en période scolaire (service périscolaire, mercredis et congés scolaires) | 8  |
| 2.     | Les locaux disponibles pour la mise en place des activités hors période scolaire (congés d'été)                                      | 9  |
| IV/L   | ELABORATION ET LE SUIVI DU PROJET EDUCATIF   | 10 |
| 1.     | Objectifs éducatifs partagés par l'ensemble des partenaires et effets attendus (connaissances, compétences, comportements,)          | 10 |
|        | a. L'enfant en tant qu'individu à part entière :   | 11 |
|        | b. L'enfant en tant que partie intégrante d'un groupe :  | 11 |
|        | c. L'enfant en tant qu'apprenant de son entourage :  | 11 |
|        | d. L'enfant en tant qu'acteur de son environnement et de son évolution :   | 12 |
| 2.     | Activités proposées  | 12 |
| 3.     | Formation  | 13 |
| 4.     | Accueil des publics particuliers   | 13 |
| 5.     | Modalités diverses   | 14 |
| 6.     | Évaluation du projet   | 14 |
| V/ LE  | CADRE JURIDIQUE  | 15 |

# I/ LE TERRITOIRE

#### 1. Territoire concerné

| Commune                         | Nombre d'habitants |  |
|---------------------------------|--------------------|--|
| - Fléville devant Nancy (54710) | 2343 (au 01/01/18) |  |

Fléville-devant-Nancy, située à 9 km de Nancy et principalement connue pour son château de style Renaissance, est une commune de 2343 habitants (chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017) composée de deux pôles d'habitation (le village et l'Orée du Bois) et de deux pôles d'activités (le Dynapôle de Ludres-Fléville et la zone commerciale de Frocourt Nancy porte Sud). Le secteur n'est pas organisé en groupement scolaire, et il ne s'agit pas d'un territoire situé en zone prioritaire.

D'une superficie de 7,4 km², la commune a conservé son caractère rural grâce à ses quelques 300 hectares classés protégés. Ces derniers font d'elle un des poumons verts de la Métropole du Grand Nancy dont elle est une des 20 composantes.

Située au sud de l'agglomération, la proximité d'axes routiers et autoroutiers importants lui permet d'être très facilement accessible. Fléville est également riche d'une vie associative très dynamique et, est dotée de nombreux équipements et bâtiments publics de qualité. Tous ces éléments conjugués constituent l'attractivité de la commune.

#### Situation du territoire



Ni-Ne-18

# 2. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du projet éducatif

Des locaux disponibles et d'une grande qualité, un tissu associatif dynamique et convivial, des ressources humaines internes mobilisables, compétentes et volontaires.

En effet, au-delà de l'enceinte du groupe scolaire Jules Renard et de ses équipements, la commune dispose d'une salle polyvalente (dédiée au service périscolaire & à l'accueil collectif en période scolaire), d'une bibliothèque, d'une salle de musique, d'un gymnase, d'une salle d'arts martiaux, d'un court de tennis couvert et de trois extérieurs, d'un terrain de foot, d'un jardin pédagogique, d'une aire de jeux pour enfant à proximité directe de l'école, d'une maison des associations (dédiée à l'accueil collectif durant les congés d'été), d'une aire de jeux pour enfant à proximité de la maison des associations.

# 3. Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du projet éducatif

Les structures sportives sont excentrées du groupe scolaire (de 500 à 800 m). Toutefois, dans le cas d'un déplacement nécessaire entre la salle polyvalente dédiée au service périscolaire & à l'accueil en période scolaire et les structures sportives, les enfants sont accompagnés sous la responsabilité de la commune par un adulte (animateur et/ou employé municipal). Fléville étant dotée de nombreux chemins piétonniers, le parcours n'est pas trop long et faisable en toute sécurité.

#### 4. Dispositifs existants

Le tissu associatif de la commune est dynamique et de nombreuses activités culturelles et sportives extrascolaires existent (en fin de journée, en soirée, le mercredi après midi). En revanche ces activités sont interrompues durant les congés scolaires. Un accueil collectif, géré par l'association familiale de Fléville, est proposé durant les congés d'été pour les enfants de 3 à 11 ans. L'organisation de l'accueil collectif d'été 2018 est en cours. Toutefois, lors de la dernière assemblée générale, la majorité des membres de l'association ont exprimé leur souhait de se désengager pour les années suivantes. La commune prévoit donc la reprise de ce service en gestion municipale dès l'été 2019.

Le service périscolaire actuel, offrant des activités créatives (du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h30 + le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30) et la restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30) est assuré depuis de nombreuses années par l'association OGGRE agréée jeunesse & sport. La gestion bénévole de ce service devenant de plus en plus complexe, il a été décidé, au cours d'un dialogue avec la commune, que cette association cesserait toute activité à la rentrée 2018. Ce choix a été entériné lors de l'assemblée générale de l'OGGRE du 15 mai 2018.

Le groupe scolaire fonctionne depuis septembre 2014 sur une semaine de 4 jours ½. Toutefois, après consultation du corps enseignant et réalisation d'une enquête auprès des familles, la commune a fait le choix de revenir à une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018. Le retour de l'enquête auprès des familles a fait apparaître une nouvelle demande de services, incluant désormais une prise en charge collective des enfants les mercredis et durant les petites vacances scolaires.

Au regard des éléments précités, les élus ont décidé de créer une structure globale d'accueil collectif, pour élargir l'offre de service aux familles via une prise en charge des enfants d'âge élémentaire sur le temps périscolaire et sur le temps extrascolaire (mercredis, congés scolaires et congés d'été).

# II/ LES MODALITES D'ORGANISATION

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy est organisé pour accueillir un maximum de 49 enfants d'âge primaire.

#### 1. Pour bénéficier du service

#### a. L'inscription

Une inscription administrative par année scolaire est obligatoire. Aucun enfant ne pourra être pris en charge sans inscription préalable. L'inscription administrative est réalisée via le livret « Inscription Enfance », à rendre en mairie pour le 30 juin précédent la rentrée des classes. Courant juillet, un login et un mot de passe permettant d'accéder au portail de réservation des prestations est transmis aux familles.

### b. La réservation

Les demandes de réservations se font via le portail famille sur le site ....., ou à défaut directement auprès de la direction de l'accueil collectif, dans les délais impartis. Des annulations de réservations sont possibles. Toute demande de réservation faite hors délai sera validée en fonction des places disponibles, au regard des plannings des personnels et des taux d'encadrement imposés par la réglementation en vigueur.

#### 2. Périodes concernées par le projet éducatif

#### a. En période scolaire

### L'accueil périscolaire:

Accueil du matin : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h30 à 08h20 (heure à laquelle les enfants sont accompagnés à l'école). Réservation possible jusqu'à la veille à minuit.

Accueil du midi avec restauration scolaire: les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h35 (heure à laquelle les enfants sont accompagnés à l'école). Réservation possible jusqu'à la veille à minuit.

Accueil du soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30. Réservation possible jusqu'à la veille à minuit.

Accueil en étude surveillée : les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Réservation possible jusqu'à la veille à minuit.

A NOTER : Les horaires des écoles, accordés par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) par courrier du 12 avril 2018, sont :

| Ecole Maternelle*       | Matin  | Après-midi |
|-------------------------|--------|------------|
| Jules Renard            | Classe | Classe     |
| Lundi - Mardi - Jeudi - | 8h30 / | 13h45 /    |
| Vendredi                | 11h45  | 16h30      |

| Ecole Elémentaire       | Matin  | Après-midi |
|-------------------------|--------|------------|
| Jules Renard*           | Classe | Classe     |
| Lundi - Mardi - Jeudi - | 8h30 / | 13h45 /    |
| Vendredi                | 11h45  | 16h30      |

<sup>\*</sup> Les portes des écoles sont ouvertes 10 minutes avant l'heure d'entrée (soit 08h20 et 13h35).

#### L'accueil de loisirs :

Accueil du mercredi : de 7h30 à 18h30 maximum, à la journée repas inclus, ou à la demie journée avec possibilité de repas en sus. Réservation possible jusqu'à minuit, au plus tard 8 jours francs en amont.

Accueil congés scolaires: Fonctionnement une semaine sur deux durant les petites vacances scolaires. Accueil à la semaine, de 07h30 à 18h30 maximum, repas inclus. Fermé durant les congés de Noël. Réservation possible jusqu'à minuit, au plus tard 30 jours francs en amont.

# b. Hors période scolaire

Accueil congés d'été: Fonctionnement durant l'ensemble des congés d'été, dès la fin de l'année scolaire et jusqu'au début de l'année scolaire suivante. Accueil à la semaine, de 07h30 à 18h30 maximum, repas inclus. Réservation possible jusqu'à mi-avril.

#### 3. Modalités de pilotage mises en place

#### a. Pour la création de la structure

Le Conseil Municipal de Fléville devant Nancy et les membres du Conseil d'Administration de l'association OGGRE, du service périscolaire jusqu'à l'année scolaire 2017-2018 incluse, se sont associés pour travailler ensemble sur ce nouveau projet.

#### Les familles ont été informées :

- o de la cessation définitive des activités de l'OGGRE à la rentrée 2018,
- o de la création, pour septembre 2018, d'un accueil collectif municipal pour assurer une prise en charge périscolaire et extrascolaire des enfants,
- o de l'étendue des services proposés.

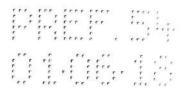
#### Les enjeux de cette décision sont :

#### > Pour la commune :

- o favoriser l'épanouissement des enfants,
- o répondre à la demande des familles,
- o attirer de nouveaux habitants,
- o contribuer à l'attractivité du territoire,
- o créer un outil de développement local,

#### Pour les enfants :

- o favoriser la continuité éducative,
- o permettre la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.



# > Pour les familles :

- o prendre en considération leurs préoccupations sociales, économiques, éducatives afin de parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et bien être de l'enfant.
- o disposer d'une solution d'accueil de proximité :
  - de qualité, favorisant la construction et l'épanouissement de leurs enfants,
  - à un coût raisonnable en lien avec leurs ressources.

La Caf de Meurthe & Moselle, dont la mission est d'accompagner les projets des décideurs locaux visant à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, est associée à ce projet. Un diagnostic de territoire a été réalisé et, une convention va être signée avec la commune dans le cadre d'un Contrat Enfance jeunesse (CEJ).

En parallèle, un groupe de travail, chargé de mener à bien ce dossier, a été constitué en novembre 2017. Il s'agit d'un groupe paritaire composé d'élus municipaux et de membres du conseil d'administration de l'Association OGGRE, eux-mêmes étant parents d'enfants d'âge scolaire, certains également habitants de la commune. Ses objectifs, clairement définis, sont :

- assurer une prise en charge des enfants en lien avec les nouveaux horaires des écoles votés aux Conseils des Ecoles du 12/01/18 et au Conseil Municipal du 18/01/18,
- offrir un maximum de souplesse de fonctionnement,
- étendre le service aux familles aux mercredis, aux petites vacances scolaires, puis aux congés d'été.
- proposer des tarifs raisonnables adaptés au quotient familial des familles.

<u>Association des familles</u>: Afin d'orienter les travaux et de répondre au mieux aux attentes de la majorité des familles, une enquête a été réalisée en janvier 2018 auprès des familles dont les enfants sont scolarisés à Fléville devant Nancy.

Communication autour du projet : Pour accompagner le changement, rassurer les familles quant à la nouvelle organisation, et favoriser la réussite du projet, une politique de communication interne & externe est organisée (ex : création d'un onglet spécifique sur le site internet de la commune, inauguration officielle, invitation des partenaires, appel aux représentants de la presse locale, réalisation d'un tract de présentation, réunion publique d'information des familles prévue courant juin...).

#### b. Pour le fonctionnement de la structure

<u>Comité de pilotage</u>: La commune s'est engagée à mettre en place un comité de pilotage chargé du suivi du projet éducatif. Le comité de pilotage est prévu pour se réunir au minimum trois fois par année civile. Des réunions supplémentaires peuvent être programmées en fonction des besoins ou à la demande de la majorité de ses membres.

| Composition du comité de pilotage  |  |  |
|--|--|--|
| Partenaires institutionnels  | Partenaires associatifs et autres (maximum 6)  |  |
| <ul> <li>Le Maire</li> <li>Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires</li> <li>3 élus municipaux composant la commission scolaire</li> <li>Directrices des écoles</li> <li>Directeur de l'ACM et/ou son adjoint</li> </ul> | Présidents des associations de parents d'élèves (ou leur représentant)     Parents volontaires utilisateurs du service |  |

<u>Autres modalités de fonctionnement</u>: Des échanges de proximité réguliers, avec les familles, le corps enseignant, et les employés de l'accueil collectif auront lieu.

# III/ LES LOCAUX

# 1. Les locaux disponibles pour la mise en place des activités en période scolaire (service périscolaire, mercredis et congés scolaires)

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy se situe au sein du groupe Scolaire Jules Renard, rue Jean Royer à Fléville devant Nancy (54710). Il dispose également de la salle Jules Renard, contigüe au groupe scolaire, équipée d'une cuisine aux normes, de sanitaires et d'une salle de restauration.

#### 

Les locaux du groupe scolaire, à disposition de l'ACCUEIL COLLECTIF de Fléville devant Nancy, sont répartis sur un vaste rez-de-chaussée et 2 salles en étage. Le rez-de-chaussée est séparé en deux parties communicantes (une partie pour les enfants de moins de 6 ans, une partie pour les enfants de plus de 6 ans). On entre dans les locaux par un vestibule d'entrée, ouvert sur les accès aux salles, équipé de bancs, de casiers et de crochets permettant aux enfants d'y déposer leurs sacs, leurs affaires et leur manteau le cas échéant. Le vestibule d'entrée constitue aussi un espace de communication par tracts et affichages pour les familles.

Hormis le sas d'entrée, le rez-de-chaussée est constitué :

- o d'un bureau de direction,
- o d'un espace « infirmerie » contenant la petite pharmacie (sous clé) et permettant à une personne (adulte ou enfant) de s'isoler en cas de besoin,
- o d'une salle de pause/réunion,
- d'une salle de jeux et de motricité équipée et exclusivement réservée aux enfants de moins de 6 ans,
- o d'une salle de lecture,